

Direction de l'audit de Ressources naturelles Canada

Rapport sur l'inspection des pratiques

Le 5 décembre 2013

BUT

Le présent document fait état 1) des résultats de l'autoévaluation de Direction de l'audit (DA) de Ressources naturelles Canada (RNCAN) relativement à la conformité à la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor (CT) et aux Normes sur l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes (IIA) et, 2) des résultats de la validation de l'autoévaluation menée par des examinateurs qualifiés indépendants de BMCI Consulting Inc.

L'auto-évaluation de la DA a été menée au moyen du *Guide sur l'autodiagnostic de la fonction de vérification interne* produit par le Bureau du contrôleur général (BCG), Secteur de la vérification. La validation a été réalisée au regard de ce guide et des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* de l'IIA.

Contexte

Les Normes relatives à l'audit interne au sein du CT du gouvernement du Canada, qui font référence au Cadre international de référence des pratiques professionnelles (CIRPP) de l'IIA, exigent que la DA procède à des examens/évaluations périodiques dans le cadre du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité (PAAQ). Selon la politique du CT et les normes de l'IIA : « Des évaluations externes doivent être réalisées au moins tous les cinq ans par un évaluateur ou une équipe qualifiés, indépendants et extérieurs à l'organisation ».

Les principaux objectifs de cette inspection des pratiques sont les suivants :

- (1) Évaluer la conformité de RNCAN et de la DA aux exigences de l'ensemble des outils de politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor ainsi qu'aux Normes relatives à l'audit interne au sein du gouvernement du Canada, comme il est énoncé dans le Guide de l'inspection des pratiques professionnelles d'audit interne (décembre 2012);
- (2) Évaluer la conformité de la DA aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle d'audit interne* de l'IIA et au Code d'éthique;
- (3) Énoncer les possibilités et formuler les recommandations en matière d'amélioration visant à renforcer la fonction d'audit interne à RNCAN, à la lumière des pratiques exemplaires.

La DA de RNCAN a subi un examen indépendant de la part de PwC en octobre 2008 afin d'obtenir une évaluation de sa conformité aux Normes de l'IIA et à la *Politique sur l'audit interne* du CT. En même temps, cet examen indépendant a été jugé suffisant par le BCG relativement aux entités de l'État quant à la satisfaction aux exigences d'une inspection indépendante des pratiques. Étant donné la période de près de cinq ans qui s'est écoulée depuis le premier véritable examen indépendant, la DA a planifié l'actuelle inspection indépendante des pratiques pour 2013-2014. L'évaluation a pris la forme d'une autoévaluation en regard des normes accompagnée d'une validation indépendante, conformément à l'Avis de pratique 1312-2 du CIRPP de l'IIA.

Méthodologie

A) Auto-évaluation

L'auto-évaluation de la DA a été menée du 1^{er} avril 2013 au 16 août 2013 à la lumière des critères présentés dans *Guide sur l'autodiagnostic de la fonction de vérification interne* du Bureau du contrôleur général (BCG). L'autoévaluation a été effectuée sous la direction du dirigeant principal de l'audit, avec l'aide des auditeurs du Bureau. Elle couvrait quatre domaines : la gouvernance, les pratiques professionnelles, l'administration et le rendement. Chaque domaine comptait entre trois et cinq sous-critères que pouvaient à leur tour se subdiviser en d'autres sous-critères. En général, la fonction a été cotée selon le total des résultats de tous les sous-critères. Selon les éléments colligés, chaque critère était aussi coté selon l'échelle suivante :

Respecte généralement les normes	Il n'y a aucune lacune importante, mais il peut y avoir des lacunes mineures.
Respecte partiellement les normes	Il y a une lacune importante et peut-être certaines lacunes mineures.
Non conforme	Il y a plus d'une lacune importante dans les exigences examinées.

B) Validation

La DA de RNCan a embauché BMCI Consulting Inc. pour procéder à la validation indépendante d'août à octobre 2013 en regard des 12 normes du Cadre international de référence des pratiques professionnelles de l'IIA et des quatre domaines du Guide du BCG, soit la gouvernance, les pratiques professionnelles, l'administration et le rendement. Pour réaliser la validation, voici ce que les consultants ont fait :

- Lire la documentation fournie par la DA;
- Lire les processus d'audit de la DA, notamment le manuel d'audit, le programme d'assurance et d'amélioration de la qualité, le cadre de gestion du rendement;
- Évaluer l'assurance de la qualité dans deux rapports sur la mission d'audit ainsi que dans des dossiers de travail;
- Réaliser des entrevues auprès du sous-ministre (SM), de la haute direction, de l'agent principal des finances (APF) et des membres externes du Comité ministériel de vérification (CMV) de RNCan;
- Rencontrer le dirigeant principal de l'audit (DPA) et les directeurs, les gestionnaires et les auditeurs de la DA;
- Lire le rapport d'autoévaluation préparé par la DA;
- Rédiger une déclaration à titre de responsables indépendants de la validation au sujet de la conformité de RNCan et de la DA aux exigences de l'ensemble des outils de politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor ainsi qu'aux Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada, aux Normes internationales relatives à la pratique professionnelle de l'audit interne (Normes) de l'IIA et au Code d'éthique.

- Résumer des recommandations à des fins d'amélioration de façon à accroître l'efficacité et l'efficacéité de la DA, y compris des commentaires sur les pratiques exemplaires;
- Discuter de l'ébauche du rapport avec le DPA;
- Préparer une présentation à l'intention du DPA, du sous-ministre et du CV qui sera présentée à la réunion du Comité de vérification le 10 décembre 2013.

Résultats globaux

À la lumière des résultats de l'autoévaluation, RNCan et la DA se conforment généralement aux 12 normes du Cadre international de référence des pratiques professionnelles (*CIRPP*) de l'IIA, voir le tableau 1, et à chacun des quatre domaines du BCG, voir le tableau 2, moyennant les exceptions mentionnées ci-après.

Les responsables de la validation indépendants ont confirmé les constatations de l'auto-évaluation et leur déclaration à titre de responsables de la validation indépendants figure à la fin du présent rapport.

Tableau 1 : Évaluation de la conformité de l'audit interne en regard des normes de l'IIA

Normes de l'IIA	Respecte généralement	Respecte en partie	Ne se conforme pas ou sans objet
Mission, pouvoirs et responsabilités (Norme 1000)	✓		
Indépendance et objectivité (Norme 1100)	✓		
Compétence et conscience professionnelle (Norme 1200)	✓		
Programme d'assurance et d'amélioration qualité (Norme 1300)	✓		
Gestion de l'audit interne (Norme 2000)	✓		
Nature des travaux (Norme 2100)	✓		
Planification de la mission (Norme 2200)	✓		
Exécution de la mission (Norme 2300)	✓		
Communication des résultats (Norme 2400)	✓		
Surveillance des progrès réalisés (Norme 2500)	✓		
Gestion de l'acceptation du risque (Norme 2600)	✓		
Respect du Code d'éthique	✓		

Tableau 2 : Évaluation de la conformité de l'audit interne en regard des domaines du BCG

#	Domaine et élément	Respecte généralement	Respecte en partie	Ne se conforme pas
A	GOUVERNANCE			
A.1	Valeurs et éthique	✓		
A.2	Administrateur général	✓		
A.3	Comité ministériel de vérification	✓		
A.4	Dirigeant principal/dirigeante principale de l'audit	✓		
A.5	Charte d'audit interne	✓		
B	PRATIQUES PROFESSIONNELLES			
B.1	Nature de l'audit interne	✓		
B.2	Plan axé sur les risques	✓		
B.3	Missions d'audit interne	✓		
B.4	Rapport global d'assurance	✓		
B.5	Exigences de qualité en audit interne	✓		
C	ADMINISTRATION			
C.1	Recrutement et évaluation	✓		
C.2	Apprentissage et perfectionnement	✓		
C.3	Protection des feuilles de travail	✓		
C.4	Accès à l'information et protection des renseignements personnels	✓		
D	RENDEMENT			
D.1	Rapport sur la mesure du rendement de l'audit interne	✓		
D.2	Rapport annuel du comité ministériel de vérification	✓		
D.3	Inspection externe des pratiques professionnelles et assurance de la qualité	✓		

Forces de l'audit interne

La fonction d'audit interne est professionnelle, progressive et bien structurée. Les exigences de la politique sur l'audit interne et des Normes de l'IIA sont bien comprises par ceux qui les appliquent au sein de la Direction et par la haute direction du Ministère.

Le DPA a une relation de travail solide avec le Comité de vérification (CV).

Le CVI entretient de bons liens avec la haute direction et travaille avec diligence pour faire en sorte que les travaux d'audit interne constituent une valeur ajoutée pour les priorités stratégiques et les stratégies d'atténuation des risques du Ministère.

La fonction d'audit interne est actuellement dotée d'un effectif de professionnels qualifiés et expérimentés qui sont fortement encouragés à poursuivre leurs tâches pertinentes désignées ainsi que leur perfectionnement professionnel.

Observations, recommandations et plans d'action connexes

Bien que la fonction respecte généralement les exigences, l'auto-évaluation et la validation indépendante ont permis de relever des possibilités d'amélioration (c.-à-d., l'adoption de pratiques exemplaires relatives à des critères ou des normes en particulier) afin de tirer parti des fondements déjà en place.

Le tableau suivant énumère les possibilités d'amélioration et présente le plan d'action du DPA assorti d'un échéancier pour la mise en oeuvre de chaque mesure. Les observations sont liées à des normes précises de l'IIA.

Élément de l'auto-évaluation ou Norme de l'IIA	Observation / Recommandation	Plan d'action de RNCan
Norme 1311 de l'IIA –Évaluations internes	<p><u>Mesure du rendement et production de rapports</u> <u>Norme 1311 de l'IIA</u> « Les évaluations internes doivent comporter une surveillance continue de la performance de l'audit interne »</p> <p>Observation La DA évalue et présente certaines mesures de base de l'AI tout au long de l'année, par exemple, dans le rapport du DPA et les réunions du CMV sur les progrès accomplis en regard du PVAR et du suivi du Plan d'action de la direction. Toutefois, la DA n'a pas de cadre exhaustif de gestion du rendement, comprenant des mesures pour faire état de l'efficacité de la fonction d'audit. Les Normes de l'IIA et la Politique du CT fournissent un cadre général présentant certaines des mesures de rendement à signaler aux comités d'audit.</p> <p>Recommandation Le DPA devrait élaborer un cadre de gestion du rendement formel afin d'aider le CMV et le sous-ministre à mesurer le rendement de manière continue. Le DPA, le commissaire et les membres du CMV discuteraient afin de s'entendre sur les indicateurs clés devant faire l'objet de rapports ainsi que sur la fréquence de la production de rapports.</p>	<p>En accord. Le DPA élaborera un cadre de gestion du rendement formel à l'intention de la Direction de l'audit, lequel fournira l'information requise par le CMV et le sous-ministre. Le cadre proposé sera présenté à la réunion du CMV de juin 2014 et mis en oeuvre au cours de l'exercice 2014-2015.</p>

Élément de l'auto-évaluation ou Norme de l'IIA	Observation / Recommandation	Plan d'action de RNCa
Norme 2030 de l'IIA – Gestion des ressources	<p><u>Les ressources de la fonction de l'audit interne</u> Norme 2030 de l'IIA « La DPV doit veiller à ce que les ressources affectées à cette fonction soient adéquates, suffisantes et allouées de manière efficace pour réaliser le plan d'audit approuvé. »</p> <p>Observation La DA a connu un roulement de personnel important et s'affaire maintenant à stabiliser la fonction grâce à l'ajout de quelques nouvelles ressources qualifiées. Ce roulement est conforme au marché de l'audit interne.</p> <p>Un plan de ressources humaines, qui est tourné vers l'avenir, décrit les ressources, les plans de relève, la formation et le perfectionnement professionnel du personnel notamment l'accréditation, qui sont nécessaires à l'appui de cet objectif. La DA a élaboré un Plan intégré des ressources humaines de la DA en 2011 pour la période de 2011 à 2014, mais ce plan n'a pas été mis à jour.</p> <p>Recommandation Le DPA devrait mettre à jour le Plan intégré des ressources humaines de la DA et veiller à ce qu'il porte sur les questions pertinentes requises comme les ressources, la relève, la formation et l'accréditation.</p>	En accord. Le DPA mettra à jour le Plan intégré des ressources humaines de la DA. Le travail a commencé à cet effet et sera terminé d'ici le 31 mars 2014.

Élément de l'auto-évaluation ou Norme de l'IIA	Observation / Recommandation	Plan d'action de RNCa
<p><u>Évaluation des fraudes</u> Norme 2120.A2 de l'IIA Norme 2210.A2 de l'IIA</p>	<p><u>Évaluation des fraudes</u> Norme 2120.A2 de l'IIA « La fonction d'audit interne doit évaluer la possibilité de fraude et la manière dont ce risque est géré par l'organisation. » Norme 2210.A2 de l'IIA « En détaillant les objectifs de la mission, les auditeurs internes doivent tenir compte de la probabilité qu'il existe des erreurs significatives, des cas de fraudes ou de non-conformité et d'autres risques importants. »</p> <p>Observation Il s'agit de nouvelles normes de l'IIA sur lesquelles RNCa et la DA doivent se pencher attentivement afin de s'y conformer.</p> <p>Recommandations La DPA doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présenter ces nouvelles normes et leurs conséquences à la haute direction de RNCa et au CMV et en discuter; • mettre en oeuvre des politiques et procédures déjà élaborées dans le cadre de projets d'audit déjà entrepris et qui se poursuivent, afin d'appuyer la conduite d'évaluations particulières des risques de fraude relativement à chaque mission d'audit. 	<p>En accord. La Direction de l'audit a déjà pris les mesures suivantes pour effectuer l'évaluation des risques de fraude en ce qui a trait aux missions d'audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser l'information de l'évaluation des risques de fraude au sein du Ministère (2013) au cours du processus d'évaluation du risque des missions d'audit. - inclure dans son guide sur l'audit récemment approuvé (2013) les exigences visant à prendre en considération le risque de fraude au cours du processus d'évaluation du risque des missions d'audit. <p>Le DPA élargira le mandat du processus actuel d'évaluation du risque des missions d'audit afin d'inclure l'exigence de remplir un outil d'évaluation du risque de fraude pour toutes les missions d'audit d'ici le 1^{er} janvier 2014.</p>

Déclaration des responsables indépendants de la validation

BMCI CONSULTING INC.

Les responsables de la validation ont été embauchés pour procéder à une validation indépendante des fonctions d'audit interne du bureau de RNCAN. Le principal objectif de la validation consistait à vérifier les affirmations figurant dans le rapport d'autoévaluation de la Direction de l'audit de RNCAN concernant les éléments suivants :

- la conformité de RNCAN et de la DA aux exigences de l'ensemble des outils de politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor ainsi qu'aux Normes relatives à l'audit interne au sein du gouvernement du Canada, comme il est énoncé dans le Guide de l'inspection des pratiques professionnelles de l'audit interne (juin 2010);
- de manière générale, la conformité de la DA relative aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* (Normes) de l'Institut des auditeurs internes, ainsi qu'au Code d'éthique.

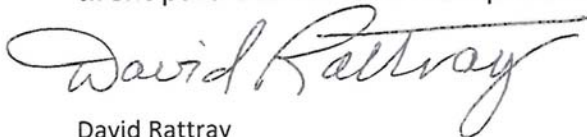
Dans l'exercice de nos fonctions de responsable de la validation, nous sommes entièrement autonomes par rapport à l'organisation visée et possédons les connaissances et les compétences nécessaires pour mener à bien cette mission. La validation, effectuée d'août à octobre 2013, visait principalement l'examen et la mise à l'essai des procédures et des résultats de l'autoévaluation.

De plus, des entrevues ont eu lieu avec le sous-ministre, les membres externes du Comité de vérification, des membres choisis de la haute direction, l'agent principal des finances, le dirigeant principal de l'audit et la direction ainsi que le personnel de la DA.

Voici ce que nous avons conclu :

- RNCAN et la fonction de l'audit interne se conforment aux exigences de l'ensemble des outils de politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor ainsi qu'aux Normes relatives à l'audit interne au sein du gouvernement du Canada;
- De façon générale, la fonction l'audit interne se conforme aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* (Normes) de l'Institut des auditeurs internes et au Code d'éthique.

Nous avons proposé des améliorations liées aux pratiques exemplaires. Ces propositions, qui tirent parti des bases solides qui sont déjà établies, ont été soumises au DPA pour examen.



David Rattray
FCGA, CIA, CGAP, CCSA, CRMA, CMC

Responsable de la validation indépendant
Partenaire associé, BMCI



Robin Sellar
CPA, CA, CPA (US), CIA, CRMA, CCSA

Responsable de la validation indépendant
Partenaire associé, BMCI

Date : 5 décembre 2013